

A retourner **par la voie hiérarchique** à la DSDEN des Alpes-Maritimes, bureau 242
Avant le 4 février 2022 12h00

NOM : Nom patronymique : Prénom :

Adresse.....

Téléphone..... Adresse électronique.....

Affecté(e) sur un poste définitif provisoire sans poste

Fonction exercée (adjoint, directeur *, BD **...) :

Participation au mouvement intra-départemental en 2022 : oui non

J'ai formulé une demande de congé longue maladie, congé longue durée, mi-temps thérapeutique ? oui non

J'ai demandé un allégement de service pour raisons médicales oui non

Si l'allégement est refusé, je maintiens ma demande de temps partiel oui non

1) Je sollicite un temps partiel pour l'année 2022-2023 1^{ère} demande renouvellement

2) J'indique le motif de mon temps partiel

De droit :

Pour élever un enfant de moins de trois ans (photocopie du livret de famille). **Pas de « surcotisation » dans ce cas seulement.**

A compter du 1/09/2022

A l'issue de mon congé maternité/congé parental qui prend fin le.....

Pour donner des soins à conjoint, enfant à charge ou à un ascendant atteint d'un handicap nécessitant la présence d'une tierce personne, ou victime d'un accident ou d'une maladie grave. (se référer à la circulaire pour les justificatifs+ joindre annexe 1).

Pour handicap relevant d'une des catégories visées aux 1[°], 2[°], 3[°], 4[°], 9[°], 10[°] et 11[°] de l'article L.323-3 du code de travail, accordé après avis du médecin de prévention (joindre RQTH).

Sous réserve des nécessités de service :

Temps partiel sur autorisation

Pour créer ou reprendre une entreprise (joindre Kbis)

3) J'indique la manière dont je souhaite organiser mon temps partiel

Temps partiel hebdomadaire 50% 75%

Temps partiel annualisé

PERIODE TRAVAILLEE	PERIODE TRAVAILLEE	CHOIX
50%	Du 01/09/2022 au 31/01/2023	
50%	Du 01/02/2023 au 31/08/2023	
80% (uniquement pour un temps partiel de droit)	Du 01/09/2022 au 20/05/2023	
80% (uniquement pour un temps partiel de droit)	Du 19/10/2022 au 31/08/2023	

Pour les temps partuels annualisés :

Acceptez-vous de changer de période si votre demande ne peut être satisfaite ? OUI NON

Si votre demande, ne peut être acceptée pour raisons de nécessité de service, souhaitez-vous travailler :

à temps partiel hebdomadaire : 50 % 75 %

à temps complet

4) Je souhaite cotiser à temps plein moyennant le versement d'une retenue (voir paragraphe V.4 de la circulaire).

oui non – **Choix irréversible**

Je perçois 2000 € brut à temps complet.

A 50%, la cotisation pension civile de 445 € (22.25% du traitement brut à temps complet) sera déduite de mon traitement brut de 1000€.

A 75%, la cotisation pension civile de 333.60 € (16.68% du traitement brut à temps complet) sera déduite de mon traitement brut de 1500€.

A 80%, la cotisation pension civile de 311.20 € (15.56% du traitement brut à temps complet) sera déduite de mon traitement brut de 1714€.

Pour rappel, votre quotité exercée en 2021/2022 100% 80% 75% 50% Aucune (congé parental disponibilité...)

Je m'engage à fournir les pièces justificatives à ma demande

* Je m'engage à assurer l'intégralité des charges liées à la fonction de directeur d'école

** De par la nature de mon poste, je souhaite bénéficier d'une délégation et participer au mouvement des TRS

Date et signature de l'intéressé(e)

Visa de l'IEN de la circonscription